
L'activité réduite en France : quels effets sur le contrat de travail ?

Fabrice Gilles^{*2,1} and Sabina Issehnane^{*3}

²Travail, emploi et politiques publiques (TEPP (FR 3435)) – Travail, emploi et politiques publiques – France

¹LEM-CNRS (UMR 9221) – CNRS : UMR9221, Université Lille I - Sciences et technologies, Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille – Université de Lille 1, Sciences et Technologies Faculté des Sciences Economiques et Sociales Bâtiment SH2 - Bureau 113 Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, France

³Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS) – Université Rennes 2 - Haute Bretagne : EA2241 – France

Résumé

Le recours à l'activité réduite s'est fortement développé en France et en Europe depuis le début des années 1990. De nombreuses études ont déjà étudié l'impact de ce dispositif d'activation sur le retour à l'emploi, aboutissant à des résultats mitigés. Notre objectif est davantage d'étudier les conséquences de l'activité réduite sur les caractéristiques de l'emploi *a posteriori*, et notamment le type de contrat de travail. Pour cela, nous mobilisons les données statistiques issues du FH-D3 (*Pôle Emploi*), et des DPAE (*Acos*) sur les années 2012-2013. Nous utilisons des méthodes de *matching* dynamique pour tenir compte du timing des événements, paramètre important pour analyser les données sur les demandeurs d'emploi. Nos résultats sont les suivants. Passer par l'activité réduite réduirait la probabilité qu'ont les individus (passés par l'activité réduite) d'être en CDI à un horizon de 6 mois, mais ce n'est plus le cas 1 an après l'entrée en activité réduite. En revanche, le passage par une activité réduite augmenterait la probabilité individus d'être en contrat de travail temporaire.

Mots-Clés: politiques de l'emploi, activité réduite, matching dynamique

*Intervenant